

"La dynamique de l'ethnicité rurale et urbaine dans le kaléidoscope des identités hongkongaises"

Béatrice David

▶ To cite this version:

Béatrice David. "La dynamique de l'ethnicité rurale et urbaine dans le kaléidoscope des identités hongkongaises". Augustin-Jean & F. Padovani (dir.). Hong Kong. Economie, société, culture, Paris: L'Harmattan, 2008, p. 283-312., p. 283-312, 2008. hal-00705131

HAL Id: hal-00705131

https://hal.science/hal-00705131

Submitted on 6 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Béatrice David, «La dynamique de l'ethnicité rurale et urbaine dans le kaléidoscope des identités hongkongaises », in L. Augustin-Jean & F. Padovani (dir.), *Hong Kong. Economie, société et culture*, 2008, Paris, L'Harmattan, p. 283-312 (texte rédigé et soumis en 2000).

Distincts en fonction des contextes, et évoluant au fil des recompositions des rapports sociaux et des mutations de la société, les multiples phénomènes que recouvre le concept d'ethnicité ne sont d'aucune façon le propre de sociétés que caractériseraient des formes sociales dites « traditionnelles » ou « archaïques ». Les études sur l'ethnicité ont au contraire confirmé la dimension universelle de ce phénomène aux dimensions et formes diverses, qui se développe dans un vaste registre de situations, aussi bien dans les sociétés post-industrielles que dans celles en développement, pour ne citer que ces types de contexte¹. Un autre important acquis des travaux d'anthropologie fut de montrer la dimension dynamique de l'ethnicité en l'envisageant non pas comme le produit statique de liens primordiaux fixés une fois pour toutes, selon les théories primordialistes sur lesquelles s'est appuyée la notion du groupe ethnique, mais comme le produit en constante transformation d'une dynamique d'interaction sociale².

La société hongkongaise, vue au prisme des identités collectives définies en terme d'ethnicité qui s'y manifestent, compose un ensemble aux facettes multiples dont la recomposition va de pair avec les bouleversements politiques, sociaux et économiques qui sont survenus dans ce territoire à l'origine essentiellement rural, depuis son annexion à la couronne britannique. Qu'est-ce qui produit l'ethnicité? Quels critères la définissent et comment s'expriment les identités ethniques? L'ethnicité reste-t-elle un principe structurant des relations sociales dans la société actuelle? Ou bien, au contraire, l'affiliation ethnique a-t-elle perdu de sa vigueur fonctionnelle et de sa pertinence sociale? Plutôt qu'une typologie statique de l'éventail des identités ethniques, ce chapitre propose d'aborder le phénomène à partir d'un échantillon de situations qui en soulignent la forte dimension situationnelle et instrumentale. La dynamique de l'ethnicité dans la société locale contemporaine et sa pertinence dans la gestion des relations sociales doivent être regardées à l'échelle des situations locales où elle se manifeste et dans lesquelles se dessinent les relations

¹ Sur les théories de l'ethnicité, voir Poutignat & Streiff-Fenart, 1995, p. 22-32, F. Barth, 1969, Abner Cohen, 1974.

² Poutignat & Streiff-Fenart, op.cit., p. 123-132.

interethniques³.

I. LA PERTINENCE ET LE SENS SOCIAL DE L'ETHNICITE DANS LES VILLAGES ET LES BOURGS RURAUX DES NOUVEAUX TERRITOIRES: L'EXEMPLE DES SEUI-SANG-YEN, « GENS DE L'EAU»

Les mutations sociales, économiques et culturelles survenues au cours de la seconde moitié du XX^e siècle ont modifié en profondeur, avec les anciens rapports de domination et les positions économiques des groupes, la signification sociale des appartenances ethniques que désignent les appellations cantonaises Pundei, Hakka et Tanka⁴. La langue, le lieu d'origine et le type d'activité économique constituent les trois critères principaux autour desquels se structure la différenciation ethnique dans les sociétés chinoises⁵. L'atténuation voire la disparition de ces indicateurs traditionnels d'ethnicité, comme par exemple la langue⁶, ne signifie pas nécessairement son déclin fonctionnel dans l'organisation des rapports sociaux. L'examen de situations à l'échelle locale montre au contraire que l'ethnicité, de manière différente selon les contextes, n'a pas nécessairement perdu sa pertinence et demeure un des principes organisateurs de la différenciation sociale. On s'arrêtera ici plus longuement sur les transformations de l'ethnicité des « gens de l'eau ».

La ritualisation des frontières ethniques au cours de la fête communautaire annuelle du bourg de Cheungchau

.

³ La recherche documentaire sur laquelle s'appuie cet article fut réalisée lors de notre séjour comme chargée de cours au département de sociologie de l'Université de Hong Kong. On voudrait ici remercier nos collègues, particulièrement son directeur, Grant Evans, de nous avoir accueillie au sein de leur chaleureuse communauté.

⁴ Est adoptée pour les termes en cantonais une transcription phonétique qui s'efforce d'en restituer au plus près la prononciation pour un locuteur francophone. Sont signalés par un astérisque les mots du dialecte chinois à rang officiel de « langue nationale », *putonghua**, dont nous réservons l'emploi pour la désignation de réalités chinoises qui dépassent le contexte local de Hong Kong.

⁵ Sur la dimension linguistique, territoriale et économique de l'ethnicité en Chine du Sud, voir Fred Blake, 1981, p. 6-16.

⁶ L'homogénéisation linguistique de la société hongkongaise en faveur du cantonais a considérablement atténué la dimension linguistique de l'ethnicité (sur les pratiques linguistiques à la fin des années quatre-vingt-dix et le déclin des dialectes non cantonais, voir John Bacon-Shone & Kingsley Bolton, 1998, p. 57 et Herbert D. Pierson, 1998, p. 95). Sans être indispensable à son maintien, la différence linguistique demeure attachée à l'ethnicité, indépendamment des pratiques linguistiques réelles, lesquelles sont susceptibles de changements et de manipulations.

Le bourg insulaire de Cheungchau célèbre chaque année un rituel communautaire (*jiao**) au cours duquel le groupe local renouvelle l'alliance contractée avec ses instances symboliques protectrices⁷. Centré sur le temple de Pakdai (« Empereur du Nord »), le *jiao** est aujourd'hui perçu comme l'expression de l'identité collective de la communauté insulaire. Cette dimension unitaire n'est cependant qu'un des multiples aspects de ce riche ensemble rituel d'alliance qui est aussi, comme le montre l'étude remarquablement documentée de Choi Chicheung, le lieu d'une mise en scène rituelle des différenciations ethniques au sein de la société locale⁸.

Le jiao* n'a pas toujours engagé la communauté insulaire dans son ensemble. Il faut d'ailleurs préciser que c'est essentiellement au niveau individuel que la fête tend à impliquer une grande majorité des habitants de l'île, sans distinction de leurs appartenances ethniques et de l'ancienneté de leur résidence. Par contre, au niveau collectif, le rituel n'engage pas à titre égal les associations ethniques au sein desquelles se regroupe une partie de la population locale. Le jiao* a considérablement évolué depuis ses premières célébrations, à la fin du XIX^e siècle, sur l'initiative de résidents de l'île originaires des districts côtiers de Haifeng et de Lufeng, au nord-est du Guangdong. Tout en demeurant étroitement associée à ce groupe défini sur la base de l'origine de Haifeng et Lufeng, l'organisation du rituel s'est depuis ouverte à trois autres groupes également définis par l'origine territoriale: les Huizhou, puis les Teochiu⁹, et, plus récemment, les associations de Cantonais¹⁰. L'élargissement du champ des relations sociales s'est traduite par l'extension de l'aire rituelle que constitue la portion du bourg bénéficiant de la protection symbolique assurée par les rites. Au départ limitée aux quartiers d'origine des initiateurs du jiao*, cette aire rituelle s'est au fur et à mesure étendue vers les quartiers de ses nouveaux patrons. Le déploiement de l'aire des relations sociales dessinée par la pratique rituelle s'arrête toutefois aux limites, de nature territoriale et sociale, qui séparent

⁷ Cf. J. Lagerwey, 1992, p. 367. Sur les *jiao** dans les villages des Nouveaux Territoires, voir notamment D. Faure, 1986, p. 80-86.

⁸ Cf. Choi Chi-cheung, 1995, p. 104-122.

⁹ Teochiu est la transcription en dialecte teochiu du nom de la sous-préfecture éponyme sur les côtes du sud-est du Guangdong dont sont originaires ces immigrants. Nous avons ici recours à cette transcription, plutôt qu'à « *chiuchow* », sa transcription cantonaise, ou à *chaozhou** en putonghua.

¹⁰ Rappelons que l'appellation « Cantonais » est une translittération du nom de la province du Guangdong. Son emploi indifférencié dans les langues occidentales pour désigner des niveaux d'identité que distinguent les pratiques sociales chinoises peut être source de confusions. Dans ce contexte d'interactions entre des personnes originaires de localités situées dans la province du Guangdong, l'appellation «Cantonais » (*Guangfuren**) ne désigne pas l'ensemble des habitants de la province du Guangdong (*Guangdongren**), mais de manière plus restrictive les habitants de

les « gens de l'eau » (seui-sang-yen) et les « gens de la rive » (luk-seng-yen). Le lien territorial affirmé à travers le jiao* unit de manière restrictive les seuls occupants des espaces riverains, indifféremment de leur distinctions sociales et ethniques internes. Les associations des « gens de l'eau » ne prennent pas part au jiao*. Elles ne sont pas admises au comité d'organisation, et les quartiers des pêcheurs, à terre et dans les baies d'ancrage, ne sont pas inclus dans l'aire rituelle du festival. Le temple de Tinhau du village de pêcheurs de la baie de Saiwan est ainsi le seul des neuf temples de l'île dont la sainte patronne, représentée par une statue, n'est pas conviée à la procession de la fête¹¹.

De Tanka¹²à « gens de l'eau »: la redéfinition sociale de l'identité

Au cours des dernières décennies, l'appellation « gens de l'eau », littéralement « les « gens [qui vivent] au-dessus de l'eau », seui-sang-yen, a remplacé le nom perçu comme discriminant de Tanka, dont les chroniques chinoises depuis le XI^e siècle attestent l'emploi ancien pour désigner les pêcheurs résidant à bord d'embarcations dans les baies maritimes et les ports fluviaux du Guangdong¹³. La spécialisation économique des « gens de l'eau » — particulièrement la pratique professionnelle de la pêche — ne fonde que partiellement cette ethnicité qui se décline dans les termes d'une double relation à l'eau. L'eau, comme espace de vie des « gens qui résident sur l'eau », dans des bateaux ou des habitations sur pilotis, et comme espace d'activités économiques des « gens qui vivent de l'eau » est l'élément central sur lequel repose l'ethnicité des Seui-sang-yen¹⁴.

Les réalités sociales que désignent les appellations « tanka » et *seui-sang-yen* ne se recouvrent pas. La fonction du nom n'est pas seulement d'identification. L'acte de nomination

l'ancienne préfecture (Guangfu*) centrée sur Canton, la capitale provinciale.

¹¹ Choi, op. cit., p. 116, 121-122.

¹² Tanka est la transcription courante en langues occidentales de l'appellation prononcée en cantonais *deng-ga* ou *ding-ga* selon les variantes dialectales locales. Le mot « *ga* » est d'emploi récurrent dans les dialectes chinois (han) de la Chine du Sud comme indicateur collectif. En revanche, l'origine de « tan » (*dan**) demeure obscure. Il s'agit peut-être d'un mot indigène signifiant « bateau » ou « rivière » auquel les administrateurs en poste dans cette région des confins méridionaux de l'empire auraient attribué une forme écrite chinoise phonétiquement proche et, de surcroît, déjà utilisée à des époques antérieures pour désigner des « Barbares du Sud » (Zhang Shouqi, 1991, David, 1994, p. 34-43).

Sur les « Familles des bateaux », voir Anderson, 1972, Blake, 1981, David, 1994, Kani, 1967, 1968,
Ward, 1954, 1959, 1965, 1967, 1985a, 1985 b. En chinois, voir Chen, Xujing, 1946, He Ge'en, 1955,
Zhang Shouqi, 1991.

¹⁴ Cf. B. David, op. cit., p. 18-59.

procède d'une opération de classification sociale qui révèle la position du groupe dans l'espace social. Le nom de Tanka investit le groupe d'une nature animale qui traduit la position subordonnée des « familles des bateaux », teng-ga, dans le passé. Le mot « tan » est parfois écrit à l'aide du caractère « oeuf », prononcé dan, ce qui revient à attribuer aux habitants des villages et des quartiers flottants, la nature animale des autres occupants des espaces marins et fluviaux ¹⁵. Si les deux formes écrites utilisées par les fonctionnaires de l'empire en poste dans le Guangdong et dans le Guangxi n'ont pas le sens de «oeuf », en revanche, on y retrouve, à travers la présence du classificateur (clé ou radical) de « l'insecte », la marque écrite de l'animalité du barbare ¹⁶ qui était systématiquement attachée aux appellations des populations « barbares » (non sinisées) des périphéries culturelles de l'empire chinois ¹⁷.

Le sens social et culturel de cette appellation s'éclaire surtout à travers ses usages sociaux. Les « gens de l'eau » n'évoquent guère le sens péjoratif de « oeuf » que lui prête la forme écrite contemporaine. Le refus d'endosser cette identité assignée n'est pas fondé sur la signification du nom, que les concernés affirment généralement ignorer. Les discours insistent davantage, en les illustrant, sur les usages dans la pratique sociale de ce nom ressenti comme l'expression du mépris à leur égard des populations des villages agricoles et des bourgs. L'emploi de Tanka est souvent associé à leur ancienne précarité sociale comme « familles des bateaux », teng-ga. En revanche, l'endo-définition comme « gens de l'eau » fonde l'ethnicité sur un principe territorial, ce qui la dégage des stigmates culturels attachés au nom « Tanka » et la réinvestit d'une nouvelle valeur sociale. Cette appellation permet de reformuler les différenciations locales, non plus dans des termes culturels, mais dans les termes d'une opposition territoriale entre, côté eau, les résidents des espaces aquatiques riverains, seui-sang-yen, et côté rives, et indistinctement de leurs appartenances ethniques spécifiques, la catégorie englobante des «résidents des espaces riverains», luk-seng kui-man.

Le développement de la pêche et la restructuration de sa commercialisation au début des

.

¹⁵ Cf. Blake, op. cit., p. 67, David, op. cit., p. 44-51.

¹⁶ Les annales des Song, au XII^e siècle, classent d'ailleurs les « Barbares Dan », *danman**, dans la catégorie générique des « Barbares du Sud », *nanman**.

¹⁷ L'emploi d'une forme écrite porteuse d'un sens animalier participe de cette logique d'animalisation des populations non sinisées qui a fortement inspiré les formes de la dénomination de l'autre dans la Chine impériale. Le système de classification de l'Etat impérial a institutionnalisé l'identification des populations « barbares » à des espèces animales en écrivant les appellations chinoises les désignant avec des caractères composés d'un classificateur (radical ou clé) signifiant un nom d'animal, « l'insecte » et le « chien » en étant les plus courants.

années cinquante ont impulsé l'ascension économique sur laquelle prend appui la redéfinition sociale des « gens de l'eau » à partir de cette période. Pour répondre aux besoins croissants de la colonie-refuge en produits maraîchers et de pêche, et du même coup réduire son importante dépendance envers la Chine maoïste, le gouvernement colonial mit en oeuvre plusieurs mesures visant à accroître la production locale. Le regroupement des pêcheurs dans des coopératives et la commercialisation de la pêche dans des marchés contrôlés par les pouvoirs publics leur procurèrent une autonomie de gestion qui contribua à les dégager de la dépendance et de la tutelle des négociants qui en détenaient le monopole. Parallèlement, les crédits à faible taux d'intérêt octroyés par le gouvernement apportèrent le capital nécessaire pour la motorisation des bateaux, encore à majorité équipés de voiles, et l'acquisition des techniques modernes de réfrigération 18.

L'essor du poids des pêcheurs dans l'économie locale ne fut pas sans impact sur la structure du pouvoir politique local. Au début des années soixante, la nouvelle importance économique des pêcheurs incita les notables à intégrer des « gens de l'eau » à l'organisme de représentation officielle, les « comités ruraux », dont ils étaient jusqu'alors exclus¹⁹. Soulignons que leur admission n'a pas remis en cause la position dominante des notables au sein de cette structure chargée du relais entre la société locale et les autorités coloniales dans les villages et les bourgs des Nouveaux Territoires²⁰. Leur position d'infériorité dans les « comités ruraux » n'est qu'un des aspects de la discrimination politique des «gens de l'eau » par l'administration coloniale.

La discrimination officielle des habitants des espaces maritimes

L'étude de Blake sur le bourg de Saikung souligne le rôle influent du pouvoir colonial dans la restructuration des relations sociales et la dynamique des relations interethniques à l'échelle de la commune et de son bourg. Des travaux plus récents remettent également en cause le cliché d'un Etat colonial politiquement neutre, au rôle essentiellement administratif, que sa

¹⁸ Cf. Blake, *op. cit.*, p. 35-38, Ward, 1985a [rééd. 1967], « Chinese Fishermen in Hong Kong: Their Post-Peasant Economy », Hiroaki Kani, 1967, p. 34-36.

¹⁹ Cf. Blake, *op.cit.*, p. 32, 71. En 1960, le comité rural du bourg de Saikung créa 8 huit sièges supplémentaires pour les représentants des pêcheurs, et deux ans plus tard, trois délégués furent élus au puissant comité exécutif.

L'établissement entre 1947 et 1958 de « comités ruraux » a institutionnalisé les relations entre l'Etat et la société locale des Nouveaux Territoires, et officialisé le rôle des élites rurales (Cf. Chiu &

politique économique de non-intervention dégageait de la gestion des affaires locales²¹. Ces travaux font au contraire ressortir tout le poids de cette intervention sur la structure du pouvoir local, par exemple en montrant que l'autorité de l'Etat colonial dans les Nouveaux territoires reposait sur une politique de cooptation des élites rurales traditionnelles qui permit à ces dernières de conserver leur position dominante dans la sphère politique locale en échange de leur soutien aux projets gouvernementaux de développement urbain²².

La précarité sociale des Tanka les écartait autrefois des structures traditionnelles du pouvoir local dominées par les notables, par exemple des kai-fong, les associations de voisinage sous le contrôle des marchands. Bien que les statuts des «comités ruraux » prévoyaient la participation de représentants de la pêche, leur réglementation restrictive n'en perpétua pas moins la discrimination à l'encontre des « gens de l'eau ». Par exemple, dans les années soixante à Cheungchau, les habitants des villages et des quartiers flottants formés par les bateaux ancrés dans les baies n'étaient pas inclus dans les listes électorales de la commune. En outre, à la différence des représentants des villages agricoles et du bourg, les représentants des villages de pêcheurs étaient nommés par un administrateur colonial. De surcroît, ces délégués n'étaient admis au comité rural qu'à titre d'observateurs et comme tels ne bénéficiaient pas du droit de vote sur les affaires ne concernant pas leur communauté²³. Pour l'historien James Hayes, ces pratiques ne relevaient pas de la simple discrimination. L'ancien « district officer » justifie ce traitement administratif distinctif en invoquant d'une part la particularité de leur environnement physique, professionnel et culturel, et d'autre part leur présence fluctuante dans les ports de pêche en fonction des saisons : « même à la fin des années soixante, il ne fût pas réaliste de les admettre à une structure principalement chargée de la gestion d'une communauté essentiellement fixée au sol (a land-based community) »²⁴. En 1990, le système électoral des comités ruraux continue de discriminer les familles résidant à bord des bateaux en subordonnant le droit de vote à la résidence à terre depuis au moins 10 ans²⁵. Le système électoral n'est pas le seul domaine où se manifeste une discrimination fondée sur le critère territorial de résidence à terre et la durée de l'implantation locale.

__

Hung, 1999, p.79-81).

²¹ Cf. Ngo, Tak-Wing, 1999. Pour un nouvel examen de l'influence politique de l'Etat colonial sur la structure du pouvoir local dans les Nouveaux Territoires, voir l'article de Stephen W.K Chiu et Hung Ho-Fung, p. 74-100.

²² Cf. Chiu & Hung, *ibid*, p. 84.

²³ Cf. James Hayes, 1995, p. 93.

²⁴ Cf. James Hayes, *ibid*.

La non reconnaissance du statut officiel d'autochtone des Nouveaux Territoires

L'absence des biens matériels et symboliques qui fondent les droits territoriaux des lignages des villages agricoles prive également les familles implantées de longue date dans les baies maritimes des Nouveaux Territoires des droits garantis par le statut officiel d' «autochtone des Nouveaux Territoires» (yun-keu-man, « indigenous inhabitant »). Ce statut qui est reconnu « aux descendants en ligne patrilinéaire d'une personne résidant dans un village des Nouveaux Territoires avant 1898 »²⁶ est un des aspects du système d'administration particulier qui distingue cette portion du district de Xin'an louée en 1898 à la couronne britannique des possessions territoriales (l'île de Hong Kong et la péninsule de Kowloon) annexées au terme des traités inégaux de Nankin en 1841²⁷. Les accords signés par la Grande Bretagne stipulent en effet le principe de protection des intérêts commerciaux et fonciers de la population locale et le respect des « traditions et des coutumes locales qui devront rester inchangées, conformément aux souhaits des habitants »²⁸. Dans la pratique, les droits acquis par les « autochtones des Nouveaux Territoires », pour la plupart à titre de compensation pour la perte des terrains et des biens réclamés par le développement urbain et industriel à partir des années cinquante, ne le furent qu'à l'issue d'intenses négociations entre le pouvoir colonial et le « bureau des affaires rurales », Heung Yee Kuk, représentant les intérêts des autochtones. En fait, le statut d' « autochtone des Nouveaux Territoires » n'est devenu officiel qu'en 1972, lors de l'application d'un décret autorisant les enfants mâles de plus de 18 ans à réclamer auprès du gouvernement une parcelle de terre sur laquelle construire une habitation d'une superficie limitée à 700 pieds carrés (d'où le nom de « maison de fils », ding-ngug)²⁹. Ce droit de construire à moindre frais une habitation dont la location ou la vente apportent de substantiels revenus³⁰ n'était pas un moindre privilège dans cette société qui fut

²⁵ Choi, Chi-cheung, op. cit., p. 104.

²⁶ The Established Lawful Rights and Interest and Traditional Practice of the Indigenous New Territories Inhabitants, Seminar on the Rights and Interests of the Indigenous New Territories Inhabitants, 1986, Hong Kong (Rapport en anglais et en chinois), p. 1.

²⁷ Voir le chapitre sur les Nouveaux Territoires de G. Johnson dans le présent ouvrage. Sur l'impact de la colonisation sur la société des villages des Nouveaux Territoires, voir Stephen Chiu W.K et Hung Ho-Hung, *op. cit.*, p. 74-100.

²⁸ Proclamation du 19 Février 1900, citée par Selina Chan, 1996, p. 8.

²⁹ Sur les privilèges garantis en échange de la coopération apportée par les villageois aux projets de développement, voir Kuan Hsin-chi & Lau Siu-kai, 1981, p. 173-175.

³⁰ Selina Chan, 1997, p. 165-167.

longtemps affectée par une grave pénurie de logements³¹ et où les prix de l'immobilier restent exorbitants. La vigueur de la mobilisation des « autochtones des Nouveaux Territoires » pour la défense de leurs droits révèle l'importance des intérêts économiques et politiques qui sont attachés à ce statut. Cette mobilisation, conduite par le Heung Yee Kuk a notamment permis d'assurer, à la fin des années quatre-vingt dix, la continuité politique d'un statut susceptible d'être remis en cause par la rétrocession de Hong Kong à la Chine. En 1990, le comité de rédaction de la constitution de la future Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong (« Basic Law » en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1997) a ratifié l'article 40 qui garantit « la protection des droits légaux traditionnels et les intérêts des autochtones des Nouveaux Territoires »³². Le coup le plus sévère contre ce régime d'exception fut porté de l'intérieur par un mouvement de femmes en faveur de l'abrogation de ce régime successoral déniant aux filles l'héritage du patrimoine matériel de la lignée patrilinéaire. En vertu de ce système successoral préservé au nom du principe de protection des coutumes des « autochtones des Nouveaux Territoires », une fille ne peut hériter de biens provenant de la lignée patrilinéaire, lesquels reviennent obligatoirement au fils ou, à défaut de descendance masculine directe, au plus proche parent en ligne patrilinéaire de sexe masculin. En 1994, une proposition de réforme du chapitre de l'Ordonnance des Nouveaux Territoires qui reconnaît l'autorité de la « coutume » fut soumise à l'examen de l'assemblée législative³³. L'accord du gouvernement en faveur de son abrogation déclencha un courant de protestations qui, en une période de transition politique favorable à la manifestation de nouvelles allégeances, a rapidement revêtu une forte dimension anticolonialiste³⁴.

Bien que de nombreux habitants des baies maritimes et leurs descendants (mâles) installés à terre satisfont techniquement aux critères qui définissent le statut d'autochtone, ce statut ne leur est pourtant que rarement reconnu. Incomplète, la définition officielle des « autochtones » comme « descendants en ligne patrilinéaire d'une personne établie dans les Nouveaux Territoires avant 1898 » omet de mentionner le troisième critère qui en scelle l'accès : la possession d'un patrimoine sous forme de terres et de droits de résidence transmis par les ascendants établis dans les Nouveaux Territoires avant leur « location » à la couronne

⁻

³¹ *Ibid*.

³² Selina Chan, 1996, op. cit., p. 9.

³³ Selina Chan, *ibid.*, p. 12, Eliza Chan, 1997, p. 174-197.

³⁴ Sur l'instrumentalisation politique du mouvement de « défense de la communauté et du lignage » et sa transformation en un épisode de la résistance anticoloniale des villageois des Nouveaux Territoires, voir Selina Chan, 1996.

britannique. L'enracinement familial dans les Nouveaux Territoires ne suffit pas à garantir un statut dont une des principales raisons d'être est la protection des droits sur les biens collectifs (terres, tombes, habitations) que les autorités coloniales ont reconnus aux lignages des villages agricoles pundei et hakka au début de la colonisation³⁵. À la différence des familles des villages agricoles, les habitants des bateaux et des habitations sur pilotis possèdent rarement des droits pérennes sur les espaces riverains. Ces espaces occupés pour les besoins de la pêche (séchage) ou d'habitation sont soit des biens privés appartenant à des « gens de la rive » ou bien domaine de l'État. Aussi les « gens de l'eau » n'ont-ils droit à aucune compensation lorsque les espaces sur lesquels ils ne détiennent que des droits d'usage provisoires sont réquisitionnés. Le déplacement en 1952 pour raisons militaires des familles hakka du village de Kausai étudié par Barbara Ward illustre l'iniquité de cette définition qui réserve le statut d' « autochtone » (et des droits afférents) aux seuls propriétaires d'un patrimoine de biens fonciers. Jusqu'en juillet 1952, la baie de Kausai abritait deux communautés clairement distinctes : côté terre s'alignaient les habitations des agriculteurs hakka ; côté baie, le village flottant formé par les embarcations des familles tanka. La réquisition par l'armée britannique de la péninsule de Kausai comme zone d'entraînement militaire obligea les villageois à quitter leur baie pour un autre site mis à leur disposition. Détentrices de biens et de droits territoriaux reconnus par les autorités, les familles hakka furent les seules à bénéficier du plan de relocalisation³⁶.

La discrimination à l'encontre des « gens de l'eau » n'a pas seulement une dimension économique et juridique, l'alimentent également les préjugés des « gens de la rive » vis-à-vis des « familles des bateaux ». Aux yeux des populations du terroir, la résidence flottante et mobile des populations maritimes et fluviales signale l'absence de fixation territoriale, et par conséquence de racines familiales³⁷. Le système de valeurs des populations fixées au sol assimile volontiers la mobilité des « familles des bateaux » à l'errance, en toute ignorance des multiples logiques sociales, économiques et rituelles qui dictent les déplacements au rythme

³⁵ La colonisation des Nouveaux Territoires a profondément bouleversé les rapports de domination traditionnels entre les lignages propriétaires de grands domaines fonciers (Pundei) et les fermiers (Hakka). A la suite du recensement des biens fonciers au début du siècle, les grands lignages pundei ont perdu leurs droits sur les terres affermées, au profit des lignages tenanciers qui en acquirent la propriété légale. Au cours de ce recensement, l'Etat s'est également approprié des terres, agricoles et non agricoles, dont la propriété ne pouvait être prouvée en l'absence de titres (Chiu & Hung, op. cit., p. 78). ³⁶ Barbara Ward, 1985b, p. 38.

³⁷ Tenue pour de l'errance, la mobilité des « barbares Tan » leur vaut au XII^e siècle d'être perçus

des saisons de pêche et des types de pêche pratiqués³⁸, des emplois saisonniers agricoles, des fêtes calendaires et des rituels périodiques qui commandent le retour au port d'attache³⁹. Le rattachement à une baie remonte parfois à plusieurs générations, comme le montre la profondeur de l'ancrage généalogique des pêcheurs dans la baie de Kausai⁴⁰. De même que l'émigration des populations des villages agricoles ne signifie pas la rupture de leurs attaches avec le village d'origine, de même l'installation à terre des « familles des bateaux » dans les zones urbaines n'entraîne pas nécessairement la rupture du lien avec le lieu d'ancrage d'origine. Les rituels collectifs centrés sur un temple sont l'expression privilégiée de la continuité de ces attaches territoriales. Le pôle rituel qui assure l'identité et le statut d'appartenance à la baie est généralement un temple dédié à une divinité maritime, Tinhau et Hung-hsing en étant les figures les plus courantes. La communauté territoriale éclatée pendant l'année se reconstitue le temps bref des rituels collectifs, par exemple lors de la célébration annuelle de l' « anniversaire », shendan*, du saint patron du temple local⁴¹.

Ces appartenances territoriales exprimées par les pratiques sociales et rituelles n'ont cependant aucune valeur légale et ne garantissent aucun des droits statutaires octroyés aux « autochtones » des villages agricoles. L'absence de droits territoriaux assimile de fait les « gens de l'eau » qui résident dans des habitations construites sur pilotis au-dessus de l'eau (peng-nguk) à la catégorie administrative des «squatters», des habitants des «logis temporaires » (liaowu*). Tel est le statut précaire des habitants des habitations sur pilotis du village de Tai O, dans l'île de Lantau. Ces habitations érigées sur les berges inondées à marée haute prolongent dans cet espace de l'entre-deux, l'espace domestique autrefois centré sur le bateau. L'habitation flottante et mobile des «familles des bateaux » a d'ailleurs inspiré la forme traditionnelle de ces maisons dont le toit arrondi reproduisait la forme de l'auvent du bateau. Menacées de démolition par un projet de réaménagement de la baie, les quelque 400 habitations sur pilotis de Tai O sont devenues l'expression de l'identité locale des « gens de l'eau » de ce vieux village. Or, malgré l'ancienneté de leur implantation familiale à Tai O, les habitants des peng-nguk ne possèdent pas de droits fonciers ou de résidence pérennes et

comme une population d'errants « voguant par fleuves et par mers » (Zhou Qufei, Lingwai daida).

³⁸ Sur les rythmes de pêche des chalutiers hoklo à Shatin dans les années soixante, voir Hiroaki Kani, 1968, p. 77-79.

³⁹ Sur les attaches territoriales des « gens de l'eau » et l'ampleur de l'aire de déplacement dans les années trente et quarante dans l'estuaire de la Rivière des Perles, voir l'exemple des fondateurs du village de Keilungtsuen dans la municipalité de Zhuhai, David, 1994, p. 23-32.

⁴⁰ Barbara Ward, *op. cit.*, p. 56-62.

transmissibles sur ces terres submergées qui relèvent du domaine de l'État. Leurs droits sur ces habitations rangées dans la catégorie des « logis temporaires » se limitent à un permis de résidence provisoire (peng-pai*) qui peut être annulé à tout moment si le site occupé est réclamé pour des travaux de réaménagement. Les résidents des peng-nguk de Tai O ne peuvent prétendre qu'aux compensations légales prévues en dédommagement des occupants de logis temporaires frappés d'un ordre d'évacuation : l'attribution d'un logement social à loyer modéré et le versement d'une prime de déménagement. Dès 1993, le projet de démolition des peng-nguk de Tai O, fort du soutien d'un comité rural soucieux, comme souvent, des intérêts des notables locaux, a rencontré la ferme opposition de leurs habitants. En 1995, la majorité a refusé de s'installer dans les logements des immeubles sociaux construits à leur intention⁴². Plus récemment, en été 2000, à la suite d'un incendie qui a ravagé 90 des quelque 400 habitations sur pilotis restantes, les « gens de l'eau » de Tai O ont de nouveau affirmé leur profond attachement à leurs maisons ancestrales en se regroupant au sein d'une association de défense. Les familles sinistrées réclament, en plus du droit de reconstruire leurs habitations sur leurs sites d'origine, l'annulation du statut de «logis temporaire » qui les prive des droits accordés aux « autochtones » des villages du terroir. Soulignant l'ambiguïté de la définition du statut d'autochtone pour les pêcheurs et leurs descendants, un rapport présenté en 1986 au comité de consultation chargé de la rédaction de la Constitution de la S.A.R de Hong Kong en vue de la protection des droits acquis par les « autochtones des Nouveaux Territoires » et de leur extension en réclamait l'éclaircissement ⁴³. Le gouvernement de l'ère post-coloniale n'a pas apporté les précisions demandées. La définition sélective du statut d'autochtone des Nouveaux Territoires assimile toujours la population locale des baies maritimes au reste de la population de Hong Kong en majorité issue des flux migratoires récents.

II. L'ETHNICISATION DU LIEN REGIONAL DANS LES SITUATIONS DE MIGRATIONS

La migration, dont les flux les plus importants furent nourris par les bouleversements politiques, sociaux et économiques en Chine continentale, est fondatrice dans l'histoire

⁴¹ Hung Ho-Fung, 1998, p. 17-18.

⁴² Hung Ho-Fung, 1996, p. 94.

⁴³ The Established Lawful Rights and Interest and Traditional Practice of the Indigenous New Territories Inhabitants, 1986, p. 9.

familiale de la majorité des familles hongkongaises. Issues pour la plupart des grandes vagues de migrations qui se sont succédé entre 1945 et 1962, leur ancrage généalogique à Hong Kong n'est d'ailleurs guère profond⁴⁴. Si l'ethnicité définie sur une base régionale est incontestablement un aspect important de l'essor de la métropole hongkongaise, son déclin fonctionnel dans la société contemporaine tend toutefois à illustrer la forte dimension situationnelle de cette forme d'appartenance engendrée et façonnée par les situations de migrations⁴⁵.

Les pratiques administratives de l'Etat colonial et post-colonial: la non institutionnalisation des ethnicités

Jusqu'au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, les classements de l'administration coloniale, à l'exception du recensement de 1921, ne font pas apparaître les différenciations internes qui découpent au sein de la population chinoise des groupes définis sur la base de l'origine locale en Chine continentale. La population de la colonie y est tout simplement répartie en deux catégories, chinoise et non chinoise⁴⁶, définies comme raciales, selon une conception biologisante de l' « ethnie » chinoise qui assimile les notions de « race » et d' « ethnie ». La mention de la « race », « faute d'une définition précise de la notion », selon le sobre commentaire d'un rapport des Nations Unies, disparaît des recensements d'après-guerre et est remplacé par le lieu d'origine⁴⁷. L'indication de ce nouveau critère sera à son tour supprimée en 1981. Trois critères de différenciation sont pris en considération entre 1961 et 1977 : le lieu

_

⁴⁴ En 1931, la colonie comptait plus de 800 0000 habitants. A la fin de l'occupation japonaise en 1945, la population de Hong Kong est retombée à 600 000 personnes. La guerre civile opposant les forces nationalistes du Guomindang et les troupes du parti communiste chinois, puis les événements qui ont accompagné la victoire du parti communiste en 1949 ont provoqué une explosion démographique sans précédent. En l'espace de dix ans Hong Kong a vu sa population passer de 600 000 à plus de 2,6 millions (Hambro, 1955). Le nombre d'immigrants entre 1949 et 1961 a atteint une moyenne annuelle de 40 000 personnes (*The Demographic Situation in Hong Kong*, 1974, p. 13). Dans le recensement de 1961, le premier à introduire le critère du lieu d'origine (*ga-heung*) qui sera supprimé en 1981, la population indiquant Hong Kong comme lieu d'origine ne représente plus guère que 8,3 %. Dix ans plus tard, en 1971, ce pourcentage n'atteint plus que 4,7 %, soit 185 000 personnes sur une population de près de 4 millions (*ibid.*, p. 19).

⁴⁵ Sur l'immigration comme source de l'ethnicité définie par l'origine locale et sur la dimension ethnique de l'identification sur une base régionale, voir les travaux plus récents d'Emily Honig sur la construction de l'ethnicité des « gens du Subei » dans le contexte de l'immigration à Shanghai (E. Honig, 1992, 1996).

⁴⁶ The Demographic Situation in Hong Kong, op. cit., p. 19.

⁴⁷ *Idem*.

d'origine, le lieu de naissance et la langue usuelle. Pour les populations chinoises (huaren*), le lieu d'origine se rapporte à la localité ou/au village d'origine (appelé heung-ha dans le langage courant) où sont implantées les racines familiales, et au pays d'origine pour les populations non chinoises. Ces découpages officiels font apparaître des catégories définies sur un critère géographique qui n'ont aucune pertinence au plan sociologique. Aucune ne correspond aux affiliations produites et exprimées par les pratiques sociales et culturelles⁴⁸. Prenons l'exemple de la catégorie « Shanghai et provinces côtières chinoises ». Cet ensemble défini par un critère de proximité géographique réunit des groupes d'appartenance nettement distingués, notamment par les pratiques linguistiques, tels que les Shanghaïens et les Fukienais⁴⁹. Les différenciations ethniques ignorées par les pratiques administratives sont donc à rechercher dans les pratiques sociales et culturelles. Deux aspects de l'ethnicité définie par l'origine locale commune sont examinés ici : tout d'abord sa territorialisation dans la métropole d'immigrants, puis son organisation dans le cadre d'associations volontaires.

La territorialisation de l'ethnicité

Dès le début de la colonisation, le regroupement résidentiel des immigrants chinois et non chinois dessina des enclaves ethniques dans cet espace urbain en construction. Les populations originaires du sous-continent indien, hindoues, parsies et musulmanes, se regroupèrent aux marges des sections chinoises et européennes, dans des quartiers dont le coeur historique de la ville contemporaine a gardé quelques traces⁵⁰. Le regroupement des immigrants chinois en fonction de leur origine locale a contribué également à l'établissement et au maintien de frontières ethniques au sein d'une population chinoise fort hétérogène.

-

⁴⁸ Dans les recensements de 1961 et 1971, la population de Hong Kong est répartie au sein de neuf catégories définies par le «lieu d'origine »: 1). Hong Kong; 2). Canton, Macao et localités avoisinantes (aire géographique et culturelle comprenant les districts du coeur du delta de la Rivière des perles); 3). Sze Yap (les «quatre districts » de la périphérie occidentale du delta: Taishan, Xinhui, Enping et Kaiping); 4). Chaozhou (Teochiu) au nord-est du Guangdong; 5). Ailleurs dans le Guangdong : cette catégorie inclut notamment les Hakka originaires des foyers hakka au nord et nord-est du Guangdong; 6). Shanghai et provinces côtières chinoises; 7). Ailleurs en Chine; 8). Autres pays; 9). Inconnu (*The Demographic Situation in Hong Kong, op. cit.*, p. 19, d'après les recensements de 1961 et 1971).

⁴⁹ Wong Siu-lun, 1988, p. 4-5.

⁵⁰ Sur la répartition ethnique dans l'île de Hong Kong au début de la colonisation, voir Carl T. Smith, 1994, p. 226-228. Sur la répartition géographique des populations originaires du sous-continent indien entre 1911 et 1941, voir K. N. Vaid, 1972, p. 27-29, White, 1994. Sur les populations portugaises de Hong Kong, voir Jose Pedro Braga, 19--.

L'exemple le mieux documenté, pour les premières décennies de la colonie, est celui des Teochiu. Ces immigrants originaires de la préfecture de Chaozhou, au nord-est du Guangdong, se rassemblèrent au début dans la section de l'île (correspondant à l'actuel « Western district ») où étaient situées les firmes d'import-export chinoises⁵¹. La plupart de ces maisons appartenaient à des marchands originaires de Chaozhou ou bien de la diaspora teochiu du Siam⁵².

L'affiliation définie par l'origine locale commune a également joué un rôle important dans l'organisation des relations sociales et d'entraides dans les situations de réfugiés de l'aprèsguerre. Le recours aux réseaux communautaires semble cependant plus prononcé chez les immigrants qui, comme les Teochiu et les Fukienais, forment des groupes minoritaires dans cette enclave coloniale dont la population provient en majorité des localités voisines du delta de la Rivière des Perles⁵³. Dans les bidonvilles (« squatters ») qui fleurissent dans la colonierefuge à la fin des années quarante, les immigrants originaires du même *pays (tongxiang*)* avaient tendance à se regrouper⁵⁴. Les enclaves ethniques constituées au début de la migration se reproduiront parfois dans les premiers immeubles sociaux construits à partir de 1954. Le regroupement résidentiel contribua à faciliter la difficile adaptation à une situation de réfugiés qui pour nombre d'entre eux s'accompagnait de surcroît d'une perte du statut social dans la localité d'origine⁵⁵. La rupture des liens de voisinage due aux aléas de l'allocation d'un logement social n'a pas entraîné pas pour autant la dissolution des réseaux d'entraides et de solidarités établis pendant la phase initiale de l'immigration dans les bidonvilles⁵⁶.

Les bouleversements politiques au lendemain de la défaite japonaise en Chine continentale ont introduit de nouveaux groupes d'immigrants dans le paysage pluriethnique de la colonie, parmi lesquels les « Shanghaïens »⁵⁷. La présence de cette « élite économique en exil »⁵⁸ a

Specks Dougles W. 107

⁵¹ Sparks, Douglas W., 1976, p. 31. Sur la distribution géographique des Teochiu pour la période de l'après-guerre, voir *ibid.*, p. 33-35. Les Teochiu représenteraient 1/5^e de la population de Hong Kong dans les années soixante-dix.

⁵² Sur les Teochiu de Thaïlande, voir Bernard, Formoso, 2000.

⁵³ Les personnes originaires des districts du delta de la Rivière des Perles (à savoir les populations regroupées dans les catégories 1, 2 et 3 des classifications administratives. Cf. *supra* note 47) représentent respectivement 75% puis 79% de la population de Hong Kong en 1961 et 1971 (cf. *The Demographic Situation in Hong Kong, op. cit*, p. 19).

⁵⁴ Sparks, *op. cit.*, p. 33-35. Sur le relogement des « squatters » dans la cité de Shekkipmei où furent construits à partir de 1954 les premiers immeubles à logements sociaux, voir les enquêtes de terrain réalisées entre 1973 et 1974 par Chung Fung-Chi, 1980, 42 p.

⁵⁵ Chung, op. cit., p. 19-20.

⁵⁶ Sparks, *op. cit.*, p. 34.

⁵⁷ L'appellation « Shanghaïen », *sheng-hoi-yen*, ne désigne pas de manière restrictive les personnes

également son empreinte dans l'espace urbain en construction de l'après-guerre. Les travaux d'ethnicité urbaine de G. Guldin sur Pak-kok (North Point) montrent les transformations successives qu'a subies ce quartier depuis la formation d'une enclave shanghaïenne à la fin de l'occupation japonaise en 1945, à l'émergence d'un quartier fukienais à la fin des années cinquante⁵⁹. Le regroupement résidentiel des Shanghaïens dans les immeubles cossus de ce nouveau quartier fut de courte durée. Il ne résista pas au creusement des disparités économiques qui entraîna l'éclatement résidentiel de la communauté à la fin des années cinquante, l'ascension des uns les conduisant vers des quartiers plus riches, l'appauvrissement des autres, vers des quartiers plus modestes. Parallèlement, la construction de tours, au début des années soixante, créa un surplus de logements qui ouvrit le quartier de Pak-kok à la majorité cantonaise, tandis que se constituait, dans le périmètre étroit de plusieurs pâtés d'immeubles, une enclave ethnique de Fukienais qui vint éclipser la présence shanghaïenne dans le quartier⁶⁰. La formation du quartier fukienais de Pak-kok illustre également cette autre fondamentale dimension de l'ethnicité chinoise qu'est la formalisation du lien ethnique dans le cadre de structures associatives.

L'organisation de l'ethnicité

Les travaux d'histoire sociale et d'anthropologie sur l'immigration chinoise, aussi bien en Chine qu'à l'extérieur, soulignent la centralité du lien reposant sur l'origine locale et le rôle instrumental des associations dans la définition des relations sociales et économiques tissées dans le nouvel environnement urbain. Le dispositif associatif qui structure la vie communautaire fukienaise à Hong Kong, sans toutefois la dominer, n'a pas pour seule vocation l'aide sociale, l'assistance économique (par exemple la gestion de cliniques et d'écoles) ou l'organisation d'activités culturelles. Les associations régionales comme les tongxianghui* (associations de gens originaires du même pays) n'évoluent pas en dehors d'une scène politique chinoise qui est alors partagée entre l'obédience au Guomindang, le

_

originaires de la ville de Shanghai. Dans le contexte des relations interethniques de Hong Kong, cette appellation générique recouvre une aire d'identification plus large correspondant à une aire régionale (le bassin du bas Yangzi) et dialectale (groupe des dialectes wu^* auquel appartient le shanghaïen) centrée sur la ville de Shanghai, Wong Siu-lun, $op.\ cit$, p. 4.

⁵⁸ « Economic élite in flight » selon la définition de Wong Siu-lun (*op. cit*, p. 16).

⁵⁹ Guldin, G., 1977, p. 113-114.

⁶⁰ Guldin, *Ibid.*, p. 114-118.

parti nationaliste replié à Taiwan, ou au parti communiste chinois au pouvoir en Chine continentale depuis 1949⁶¹. La défense des intérêts commerciaux oriente également, en partie au moins, les allégeances politiques. Durant les années de guerre froide et de gel des relations entre la colonie britannique et la République Populaire de Chine, les associations au label « patriotique » telles que l'Association de la Province du Fujian servirent de « bureau de liaison » semi-officiel entre les communautés fukienaises de Hong Kong et d'Asie du Sud-est et leurs localités d'origine dans le Fujian⁶². Les élections législatives d'octobre 2000 fournissent un exemple récent de l'instrumentalisation politique de l'ethnicité fukienaise. La campagne de Choi Su-yuk, membre de la Democratic Alliance for Betterment of Hong Kong (minzhu jiangang lianmeng*), mouvement proche du gouvernement de Pékin, a considérablement bénéficié du soutien apporté par des syndicaux et des amicales de travailleurs fukienais. La candidate fit bon emploi politique de son ethnicité fukienaise, ce qu'elle afficha lors des meetings, des distributions de tracts et des visites aux familles par l'usage du dialecte fukienais⁶³.

L'ethnicité est essentiellement envisagée dans les travaux sur Hong Kong comme une force de mobilisation née de la situation d'immigration. Forgée dans l'expérience migratoire, l'affiliation ethnique reposant sur une base régionale apparaît comme une réponse à des besoins d'organisation engendrés par l'immigration. L'accent est mis également sur sa dimension instrumentale, à l'échelle des stratégies individuelles et collectives, comme forme d'affiliation utile à la promotion d'intérêts économiques et/ou politiques. L'étude de Fred Blake sur le bourg de Saikung montre les ressorts économiques et politiques de la dynamique qui, dans un contexte de relations interethniques donné, façonne les affiliations ethniques et modifie la position des groupes dans la structure sociale et politique locale. Sans cependant réduire les groupes ethniques à des groupes d'intérêt, F. Blake met en relief l'ethnicité dans les situations de compétition pour le pouvoir politique local, ainsi que le rôle des associations

_

⁶¹ Sur la mobilisation des sociétés régionales pendant l'occupation japonaise, voir E. Sinn, 1990, p. 173.

⁶² Guldin, op. cit., p. 119-121.

⁶³ Observation personnelle de la campagne de Choi Su-Yuk, automne 2000. Lors d'une communication au cours d'un colloque sur les femmes chinoises et leurs réseaux (Chinese women and their network capital), organisé par le département de sociologie de l'Université de Hong Kong en juin 2002, la représentante à la chambre législative de Hong Kong a souligné le rôle décisif joué par le réseau fukienais dans une carrière politique qu'elle n'aurait pas convoitée au départ et vers laquelle l'aurait conduite ses responsabilités professionnelles dans une association de gens originaires du Fujian.

volontaires comme tremplins servant les ambitions politiques des notables locaux⁶⁴. L'importance accordée au contexte dans les travaux prônant une conception instrumentaliste de l'ethnicité soulève cependant la question du maintien, dans les phases ultérieures de l'expérience migratoire, de cette forme d'organisation sociale mobilisée au début de l'immigration, et celle de sa pertinence fonctionnelle pour les générations issues de l'immigration. Que signifient ces identités pour ces jeunes gens dont les destinées sociales, économiques, politiques et culturelles ont pour cadre cet espace d'identification commun qu'est Hong Kong?

Déclin fonctionnel et transformation de l'ethnicité

La pertinence sociale des identités ethniques mobilisées au début de l'immigration semble s'être considérablement atténuée au cours du processus de modernisation qui a accompagné l'industrialisation de Hong Kong⁶⁵. Le développement des ressources économiques et la dynamique de promotion sociale impulsée par l'éducation, en contribuant à la diversification des réseaux de relations sociales et en facilitant l'intégration sociale et culturelle, ont diminué l'importance fonctionnelle des réseaux de solidarité fondés sur l'origine locale commune. A la fin des années soixante-dix, Sparks constate que les jeunes issus de l'immigration de Teochiu étaient déjà nombreux à se détourner d'une affiliation qui régit de moins en moins leur existence⁶⁶. Il en est ainsi des mariages. L'autonomie croissante des jeunes gens dans un domaine où les parents jouent désormais un rôle mineur, ainsi que l'extension des réseaux de connaissance ont élargi un marché matrimonial qui s'épanouit largement en dehors du cercle étroit des réseaux de relations sociales teochiu. Il est à cet égard significatif que l'ethnicité définie par l'origine locale (Teochiu, Hakka, Shanghaïen, Cantonais, pour ne citer que les principales) ne soit pas citée parmi les critères guidant le choix du conjoint déclinés par les étudiants du cours « mariage et famille » dispensé au département de sociologie de l'Université de Hong Kong entre 2000 et 2002, contrairement, par exemple, au critère de religion mis en avant par quelques étudiants catholiques ou protestants. Pour ces jeunes gens d'une vingtaine d'années, dont les parents sont eux-mêmes souvent issus de mariages mixtes, la référence à l'ethnicité se rapporte essentiellement à l'expérience de leurs aînés, souvent de

Blake, 1981, p. 152-157.
Baker, Hugh, 1983, p. 470-472, Hung, 1998, op. cit., p. 3-4.

⁶⁶ Sparks, op. cit., p. 43.

leurs grands-parents⁶⁷.

La signification de l'ethnicité comme forme d'identification et principe de mobilisation pour l'action sociale, de même que son importance dans la hiérarchie des appartenances, varient considérablement en fonction des situations économiques, sociales et professionnelles personnelles. L'ethnicité peut représenter un atout dans les stratégies commerciales d'un entrepreneur, au même titre que les autres réseaux relationnels (guanxi wang*) qui sont susceptibles d'être mobilisés pour la promotion d'intérêts, économiques ou autres. En revanche, dépourvue de cette dimension instrumentale, il semble qu'elle se décline davantage dans les termes d'une identité culturelle. Quelle définition en effet donner à l'identité hakka ou teochiu que reconnaissent les jeunes Hongkongais lorsqu'ils évoquent, par exemple, leurs visites régulières au village ou à la région d'origine (heungha) de leur famille, ou une spécificité culturelle ancrée dans la pratique au sein du cercle familial d'un dialecte non cantonais, ou bien le maintien de «traditions» considérées comme propres au groupe d'identité? L'affaiblissement de la pertinence sociale de l'ethnicité pose en effet la question de sa transformation en une identité culturelle. Le déclin fonctionnel constaté ne signifie d'aucune manière la disparition de l'identité distinctive que désigne, par exemple, l'appellation hakka. Indépendamment de son utilité sociale, variable et changeante, l'identité hakka ou teochiu, pour ne citer que ces deux exemples, demeure une composante de l'identité individuelle. Relève-t-elle pour autant de l'ethnicité dès lors qu'elle cesse de jouer un rôle prépondérant dans l'organisation de la vie sociale, dès lors que l'affiliation ne structure pas les hiérarchies sociales et économiques à l'échelle de la société locale comme c'était le cas dans la société rurale des Nouveaux Territoires où l'ethnicité tanka signifiait, au-delà de toute spécificité culturelle, une position de subordination dans la hiérarchie sociale?

En 1984, la signature de la déclaration sino-britannique a scellé dans un même geste, avec la rétrocession du territoire à la souveraineté de la nation chinoise le premier juillet 1997, le destin d'une société dont l'album des identités, chinoises et non chinoises, autochtones et immigrantes, s'était entre temps enrichi de l'identité de « gens de Hong Kong », heung-gong-yen. L'annonce imprévue d'un avenir politique qui a placé la population de Heung-kong-yen dans l'obligation de repenser sa relation avec la Chine a intensifié le processus de construction

_

⁶⁷ Observations recueillies dans le cadre du cours « mariage et famille », que nous avons enseigné entre 2000 et 2002 au département de sociologie de l'Université de Hong Kong. Ce cours de niveau licence comptait une moyenne de soixante étudiants, en majorité de Hong Kong.

identitaire en oeuvre depuis les années soixante. L'émergence de cette figure identitaire dans le kaléidoscope des identités hongkongaises et la focalisation des discours et des pratiques identitaires de la population urbaine sur cette identité unitaire ont eu pour effet d'éclipser l'approche des phénomènes d'ethnicité de la scène des travaux académiques. Les questions autour de la définition de l'identité hongkongaise, de son expression culturelle et de son articulation avec une identité chinoise dont la situation coloniale avait atténué la dimension politique, ont dominé les débats qui ont fleuri au cours de la période de transition⁶⁸. Comme toute identité, celle de *heung-kong-yen* se construit par rapport (ou en opposition à) un registre d'identités multiples : elle s'élabore par rapport à plusieurs niveaux d'une identité chinoise qui, selon les contextes, renvoie à une identité culturelle, ethnique et/ou nationale ; elle s'affirme également par rapport aux autres appartenances, locales ou territorialisées, qui sont fondatrices d'identités ethniques à l'intérieur du champ identitaire « chinois ». L'approche future de la dynamique de l'identité hongkongaise devra poser, plutôt que la question du déclin ou de la permanence de l'ethnicité, celle de son organisation et de son articulation avec ces autres niveaux d'identité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDERSON, E.N., Jr., 1972, *Essays on the South China's Boat People*, Taipei, Asian Folklore and Social Life Monographs, vol. 19, 146 p.
- BACON-SHONE, John, & BOLTON, Kingsley Bolton, 1998, "Charting Multilingualism. Language censuses and language survey in Hong Kong" in Pennington Martha C (éd.), Language in Hong Kong at century's end, Hong Kong, Hong Kong University Press, p. 43-90.
- BAKER, Hugh D.R., 1983, «Life in the Cities: the Emergence of Hong Kong Man », *The China Quarterly*, 95, 469-479.
- BARTH, Fredrick, «Introduction », in Barth, F. (éd.), *Ethnic groups and Boundaries*, Boston, Little Brown, 1969, p. 9-38.
- BLAKE, Fred C, 1981, Ethnic Groups and Social Changes in a Chinese Market Town, Hawaii, Hawaii University Press.
- BRAGA, Jose Pedro, *The Portuguese in Hong Kong and China: Their beginning, settlement and progress during one hundred year*, [Hong Kong: s.n., 19--], 206 p.
- CHAN Ching, Selina, 1996, *Negotiating Coloniality and Tradition: The Identity of Indigenous Inhabitants in Hong Kong*, Working papers n° 131, Department of Sociology, National university of Singapore, 36 p.

⁶⁸ Voir notamment H. Baker, 1983, Lau Siu-Kai, 1997, Liu Qingfeng, 1998, G. Matthews, 1997. Guldin est un des rares à aborder la question des ethnicités urbaines (Guldin, 1997).

- CHAN Ching, Selina, 1997, « Negotiating Tradition. Customary succession in the New Territories of Hong Kong», in EVANS, Grant, TAM, Siumi Maria (éds.), *Hong Kong. The Anthropology of a Chinese Metropolis*, Richmond, Curzon Press, p. 151-173.
- CHAN, Eliza, 1997, « Jyuht Fohng néuih. Female inheritance and affection », in EVANS, Grant, TAM, Siumi Maria (éds.), *Hong Kong. The Anthropology of a Chinese Metropolis*, Richmond, Curzon Press, p. 174-197.
- CHEN, Xujing, 1946, *Danmin de yanjiu* (Recherches sur les Tanka), Shanghai, Shangwu shuju.
- CHIU, W.K, Stephen & HUNG Ho-Fung, 1999, « State building et rural stability », in Ngo, Tak-Wing (éd.), *Hong Kong's History. State and society under colonial rule*, London and New York, Routledge, 1999, p. 74-100.
- CHOI, Chi-cheung, 1995, « Reinforcing Ethnicity: The Jiao Festival in Cheung Chau », in David Faure & Helen Siu (éds.), *Earth Bound China. The Territorial Bond in South China*, Stanford, Cal., Stanford University Press, p. 105-122.
- CHUNG Fung-Chi, Jenny, 1980, Migrant Adjustment in Hong Kong: An introduction to the Shekkipmei Study, Hong Kong, Hong Kong Baptist College, 42 p.
- COHEN, Abner, « Introduction: The Lesson of Ethnicity", in COHEN (éd.), *Urban Ethnicity*, London, Tavistock, 1974, p. 1-36.
- CONSTABLE, Nicole, 1994, *Christian souls and Chinese spirits: a Hakka community in Hong Kong*, Berkeley, University of California Press, 217 p.
- DAVID, Béatrice, 1994, Du bateau à la maison, ou comment ne plus être « Tanka ». L'installation à terre des Familles des bateaux. Etude d'un village côtier du Guangdong. Thèse de doctorat, Paris VII, 481 p.
- EVANS, Grant & TAM, Siumi Maria (éds.), 1997, *Hong Kong. The Anthropology of a Chinese Metropolis*, «Introduction », Richmond, Curzon Press, p. 1-24.
- FAN Shuh Ching, 1974, The Population of Hong Kong, Hong Kong, Swindon Book Co.
- FAURE, David, 1986, The structure of Chinese rural society: Lineage and village in the Eastern New Territories, Hong Kong, Hong Kong, Oxford University Press, 273 p.
- FORMOSO, Bernard, 2000, *Identités en regard. Destins chinois en milieu bouddhiste thaïe*, Paris, Editions du CNRS & Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- GULDIN, Gregory Eliyu, 1977, « Little Fujian (Fukien) : Sub-neighborhood and community in North Point », *Journal of the Hong Kong Branch of the Royal Asiatic Society*, p. 112-119.
- GULDIN, Gregory Eliyu, 1997, «Hong Kong Ethnicity: Of Folks Models and Change», in EVANS, Grant & TAM Siumi Maria (éds.), *Hong Kong. The Anthropology of a Chinese Metropolis*, Richmond, Curzon Press, p. 25-50.
- HAMBRO, Edvard, 1955, *The problem of Chinese refugees in Hong Kong. Report submitted to the United Nations High Commission for refugees*, Leyden, Sijthoff.
- HAYES, James, « Notes and Impressions of the Cheung Chau Community », in David Faure & Helen Siu (éds.), *Earth Bound China. The Territorial Bond in South China*, Stanford, Cal., Stanford University Press, p. 89-103.
- HE, Geen (Ho Kê-ên), 1955, « Danzu zhi yanjiu » (Recherches sur les Tanka), *Journal of Oriental Studies* 5, p. 1-40.
- HONIG, Emily, 1992, Creating Chinese Ethnicity, Subei people in Shanghai 1850-80, New Haven, Yale University Press, 174 p.
- HONIG, Emily, 1996, «Regional Identity, Labor, and Ethnicity in Contemporary China », in Elisabeth J. Perry (éd.), *Putting Class in Its Place. Worker Identities in East Asia*, Berkeley, University of California, Centre for Chinese Studies, China Research Monograph, p. 225-243.
- HUNG, Ho-fung, 1996, «Qiannian de yapo, qiannian de dikang ziminzhuyi qianhou de

- Daou danzu » (Repression and Resistance : Tai O Tanka in the pre and post-colonial Era), Xianggang wenhua yanjiu (Hong Kong Cultural Studies Bulletin), 6, p. 94-104.
- HUNG, Ho-fung, 1998, *Rethinking the Hong Kong Cultural Identity. The Case of Rural Ethnicities*, Hong Kong, Hong Kong Institute of Asia-Pacific Studies, The Chinese University of Hong Kong, 31 p.
- KANI, Hiroaki, 1967, *A general survey of the Boat people in Hong Kong*, Monographs Series n°5, South East Asia Studies, Hong Kong, New Asia Research Institute, The Chinese University of Hong Kong, 95 p.
- KANI, Hiroaki, 1968, « Les types d'installation des habitants de bateaux à Shatin, N.T, Hong Kong », *L'Ethnographie*, n° 66, p. 71-90.
- KUAN, Hsin-chi & LAU, Siu-kai, 1981, « Planned development and political adaptability in rural areas » in Ambrose Y.C KING & Rance P.L LEE (éds.), *Social Life and Development in Hong Kong*, Hong Kong, Chinese University Press, p. 127-146.
- LAGERWEY, John, 1992, «La ritualité chinoise», in J. Lagerwey (textes réunis par), Comportement rituel et corps social en Asie, Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, 79-2, p. 359-372.
- LAU, Siu-kai, 1997, Hongkongese or Chinese: The Problem of Identity on the Eve of Resumption of Chinese Sovereignty over Hong Kong, Hong Kong, Hong Kong Institute of Asia-Pacific Studies, Chinese University of Hong Kong, 29 p.
- LIU, Qing-feng (éd.), 1998, Zhuanhua zhong de xianggang: shenfen yu zhixu de zai xunqiu (Hong Kong in Transition. The continued search for identity and order), Hong Kong, Chinese University Press.
- MATHEWS, Gordon, 1997, « Heunggongyahn: On the Past, Present and Future of Hong Kong Identity », *Bulletin of Concerned Asian Scholars*, 29, 3, p. 3-13.
- NGO, Tak-Wing (éd.), *Hong Kong's History. State and Society under Colonial Rule*, London & New York, Routledge, 1999, 205 p.
- PIERSON, Herbert D., 1998, "Societal accommodation to English and Putonghua in Cantonese-speaking Hong Kong" in Pennington Martha C (éd.), *Language in Hong Kong at century's end*, Hong Kong, Hong Kong University Press, p. 91-112.
- POUTIGNAT, Philippe & STREIFF-FENART, Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Puf, 1995, 270 p.
- SINN, Yuk-yee Elisabeth, 1990, « A History of regional associations in pre-war Hong Kong », in Elisabeth Sinn (éd.), *Between East and West. Aspects of Social and Political Development in Hong Kong*, Hong Kong, Centre of Asian Studies, University of Hong Kong, p. 159-185.
- SMITH, Carl T., 1994, « Protected Women in 19th Century Hong Kong », in Maria Jashock & Suzanne Miers (éds.), *Women and Chinese patriarchy: submission, servitude and escape*, Hong Kong, Hong Kong University Press, p. 221-237.
- SPARKS, Douglas W., 1976, «The Teochiu: Ethnicity in Urban Hong Kong », *Journal of the Hong Kong Branch of the Royal Asiatic Society*, vol. 16, p. 25-56.
- The Demographic Situation in Hong Kong, 1974, Escap Country Monograph Series n° 1, Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, Bangkok, Thailand, United Nations.
- The Established Lawful rights and Interest and Traditional Practice of the Indigenous Inhabitants, Seminar on the Rights and Interests of the Indigenous New Territories Inhabitants, 1986, Hong Kong (Rapport en anglais et en chinois).
- VAID, K.N, 1972, *The Overseas Indian Community in Hong Kong*, Hong Kong, Center of Asian Studies, The University of Hong Kong.
- WARD, Barbara, 1954, « A Hong Kong fishing village », Journal of Oriental Studies 1, 1, p.

- 195-214.
- WARD, Barbara, 1959, « Floating villages: Chinese fishermen in Hong Kong », *Man* 59, 62, p. 144-145.
- WARD, Barbara, 1965, « Varieties of the conscious model: the fishermen of South China », in Banton, Michael. (éd.), *The relevance of models for social anthropology*, London, Tavistock, p. 113-137.
- WARD, Barbara, 1967, «Chinese fishermen in Hong Kong: their post-peasant economy », in Freedman M. (éd.), *Social organization: essays presented to Raymond Firth*, London, Frank Cass, p. 271-288.
- WARD, Barbara, 1985a, *Through other eyes*, Hong Kong, The Chinese University Press, 280 p.
- WARD, Barbara, 1985b, «Kausai, an unfinished manuscript», *Journal of the Hong Kong Branch of Royal Asiatic Society*, vol. 25, p. 27-118.
- WHITE, Barbara-Sue, 1994, *Turbans and traders: Hong Kong's Indian community*, Hong Kong, Oxford University press, 257 p.
- Wong Siu-lun, 1988, *Emigrant entrepreneurs: Shanghai industrialists in Hong Kong*, Hong Kong, Oxford University Press, 236 p.
- ZHANG, Shouqi, 1991, Danjiaren (les Tanka), Hong Kong, Zhonghua shuju, 215 p.
- ZHOU, Qufei (Song, 1178), 1937, Réédition, Lingwai daida, Beiping, Wendian geshu, 159 p.